Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 Juin 2026

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2ème étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	23 Juin 2026
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Audrey CHOVA
Quorum	9		
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
AUDIGIER Agnès	X	CHAPUIS Pierre	X	ETNA Sandra	Excusée	MONIER Magali	X
BADIA Armand	Ne prend pas part au vote point ...	CHOVA Audrey	X	FABREGES M. France	X	ORIVES Éric	Ne prend pas part au vote point ...
BONNET Georges	X	CONDOR Alain	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	Excusée	D'IMPERIO Cédric	X	HOUETZ Marion	X	VEYRENC Yves	X

Assistent au bureau :
Emmanuel SAMANIEGO (Directeur général des services),
Sophie BOTTONI (Responsable pôle finances)
Emmanuelle AILLOUD (Responsable pôle administration générale)

La Présidente ouvre la séance et Madame Audrey Chova est désignée secrétaire de séance. Elle excuse Madame Sandra ETNA, retenue au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche où elle siège pour la communauté de communes. Après avoir annoncé les personnes excusées, la Présidente vérifie le quorum. Elle rappelle que la note de synthèse a été envoyée par courriel avec la convocation au présent Bureau communautaire et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.
Elle rappelle également que la Conférence des maires est réunie conjointement au Bureau communautaire afin de garantir un partage optimal de l'information. À ce titre, Alain Valette, Maire de Prades, assiste à la séance du Bureau avec une voix consultative, dans la mesure où il ne siège pas au sein de cette instance.

1. Approbation procès-verbal du Bureau communautaire du 24.02.2026

La Présidente propose aux membres du Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé préalablement par courrier électronique à tous les élus, avant sa publication sur le site internet de la communauté de communes.
Le Bureau communautaire l'approuve à l'unanimité.

2. *Culture* - Convention CTEAC : programme d'actions 2026-2027

Marie-France Fabrèges, Vice-Présidente en charge de la culture, de la lecture publique, du patrimoine et de la santé, rappelle que, depuis 2021, la communauté de communes s'engage encore davantage en matière d'éducation artistique et culturelle grâce à la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC), laquelle permet d'offrir des parcours culturels et des rencontres artistiques variés aux habitants. A travers cette action, la communauté de communes s'attache à proposer des programmations sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les communes volontaires pour accueillir des manifestations peuvent se manifester auprès du service culture.
En 2025, l'intercommunalité a signé une nouvelle génération de convention pour une durée de quatre ans (2025-2029), aux côtés de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche. Intitulée CTEAC-VPCT (Vers un projet culturel de territoire), elle engage la communauté de communes à rédiger son projet en passant par des phases préalables de diagnostic et de concertation. Cette dynamique s'accompagne d'une formation dispensée par l'Observatoire des politiques culturelles à destination des élus et des agents. Débuté en 2025, ce parcours de formation et le mentorat associé se poursuivent en 2026 pour un coût annuel de 3 000 €, intégralement compensé par une subvention du Département.
Par ailleurs, un programme d'actions culturelles est établi chaque année scolaire. Pour la saison 2026-2027, six actions sont d'ores et déjà programmées :

1. **L'Autre Saison** – *Migrations*
2. **L'Arrachée Belle** – *Le temps des gestes*
3. **CAUE 07** – *Ni banaux, ni banals… les fours communaux, un patrimoine qui rassemble*
4. **La Marinette** – *L'art prend l'air*
5. **Radio Info RC** – *Sentier sonore*
6. **Ardèche Images** – *Pendant ce temps quelque part dans l'espace*

Enfin, la communauté de communes prévoit de publier un nouvel appel à projets dès septembre 2026 afin d'associer une compagnie ou un collectif d'artistes à ce diagnostic sensible. Une résidence de 18 mois au total débutera ainsi sur le territoire au premier trimestre 2027, avant de se déployer lors de la prochaine programmation CTEAC. Une enveloppe de 15 000 € issue du budget CTEAC 2026-2027 est réservée pour amorcer cette résidence en janvier 2027. Le cadre et les modalités de sélection de ce projet seront définis et proposés par la commission culture.

Le plan de financement prévisionnel du projet sur la période du 01/09/2026 au 30/06/2027 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Projets CTEAC 26-27	37 848 €	CDC autofinancement	9 848 €
Mise en œuvre d'une résidence d'artistes /VPCT pour janvier 2027	15 000 €	DRAC	20 000 €
Formation VPCT (convention OPC)	3 000 €	Région AURA	6 000 €
		Département de l'Ardèche	18 000 €
		CAF	2 000 €
Total	**55 848 €**	**Total**	**55 848 €**

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. *Culture* - Demande de subvention LEADER : Réseau bibliothèques

Depuis 2025, le réseau de lecture publique de la communauté de communes s'appuie sur l'action culturelle pour développer ses activités et favoriser la coopération entre les bibliothèques du territoire. Dans le cadre de l'appel à projets culturel du programme LEADER, le réseau a élaboré un projet pour l'année 2027 intitulé « Des contes pour ne pas s'endormir ».

Ce projet déploiera un programme d'actions variées autour de la réinterprétation des contes au sein des bibliothèques intercommunales. Ces interventions seront portées en partenariat avec le Salon du Livre Jeunesse de Jaujac et la compagnie de théâtre « La Cie du Siècle ».

Les animations envisagées comprennent des cafés et des intermèdes musicaux littéraires, un stage de théâtre destiné aux 13-17 ans, ainsi que la résidence d'un illustrateur accompagnée de temps de rencontres et d'ateliers. Sont également prévus différentes formes de spectacles programmés par la compagnie de théâtre et la création d'éditions spécifiques en lien avec le projet.

Le budget global de l'action s'élève à 13 562 €, pour une demande de subvention LEADER de 8 690 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. *Commande publique* - Avenants aux marchés de travaux de voirie 2025

La Présidente rappelle la délibération N° 14.2025 d'attribution des marchés subséquents à l'accord-cadre, pour les travaux de voirie 2025. Elle propose d'approuver les avenants 1 des deux marchés n°01.2025 et 02.2025 concernant les communes de Jaujac et Mayres, et permettant de solder cette opération. Ils ont pour objet d'augmenter la surface de travaux.

Marchés subséquents	Attributaires	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant final HT
Marché 1.2025 (Jaujac)	Eurovia	96 012.82 €	4 489.04 €	100 501.86 €
Marché 2.2025 (Mayres)	Eurovia	102 539.34 €	6 357.92 €	108 897.26 €

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. *Développement économique* : Aides aux commerces

Une convention a été signée avec la Région le 09.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services dont le point de vente est situé sur le territoire communautaire. Le taux d'aide est de 10 % porté par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le bureau bénéficie d'une délégation pour attribuer des subventions, dans le cadre de l'enveloppe de 30 000 € votée au BP 2026.

Trois nouvelles demandes ont été reçues :

5.1. Boucherie RIGAL (commune de Jaujac) **:**

Le projet, présenté par M. Mathias RIGAL dirigeant de la Boucherie RIGAL à Jaujac, consiste au remplacement du four nécessaire à ses cuissons par un matériel plus performant et économe.

Le projet s'élève à 13 221.32 € HT. Il sollicite un soutien de 20 % auprès de la Région soit 2 644.26 € et 10 % auprès de la communauté de communes (soit 1 322.13 €)

Il est proposé d'attribuer une aide de 1 322.13 €, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5.2. **Boucherie-Superette Goutaudier** (commune de Burzet) :
M. Laurent GOUTAUDIER, dirigeant de la boucherie de Burzet depuis 2019, développe actuellement son activité en reprenant la supérette attenante à son établissement. Le projet présenté consiste en l'achat de matériel pour dynamiser ce nouveau local et en l'acquisition d'un véhicule afin de développer la vente ambulante de ses produits de boucherie et d'épicerie.
Le projet s'élève à 17 186.00 € HT. Il sollicite un soutien de 20% auprès de la région soit 3 437.00 € et 10% auprès de la CDC, soit 1 718.60 € pour la CDC.
Il est proposé de voter une aide de 1 718.60 € sous réserve de l'octroi de l'aide régionale.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5.3. **Fournil Les Co'Pains** (commune de Chirols) :
Le projet, présenté par M. Martin CHAUDON gérant du fournil Les Co'Pains à Chirols, est destiné à renforcer l'outil de production et améliorer la visibilité du point de vente. Il repose principalement sur l'acquisition d'un four à sole électrique en complément du four à bois actuel. Des travaux de modernisation du fournil sont également prévus (remplacement porte fenêtre, pose de carrelage et faïence), ainsi que l'amélioration de la signalétique et les espaces extérieurs (pergola sur la terrasse).
Le projet s'élève à 44 782.49 € HT. Le demandeur sollicite une aide de 20 % auprès de la Région et de 10 % auprès de la CDC (soit 4 478,25 €). Il est proposé d'attribuer une subvention de **4 478,25 €**, sous réserve de l'octroi de l'aide régionale.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. *Agriculture* : Candidature de la communauté de communes auprès de la SAFER pour l'acquisition des terrains agricoles à Pont-de-Labeaume (plaine de Bayzan)
Marion Houetz, Présidente, rappelle que la communauté de communes a inscrit, par délibération n° 41.2023, la remobilisation du foncier agricole parmi ses actions prioritaires, notamment pour soutenir les filières maraîchage et petits fruits, en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le territoire présente un déficit en production locale de fruits et légumes, tandis que de nombreux porteurs de projets recherchent activement du foncier pour s'installer.
La plaine de Bayzan à Pont-de-Labeaume a été identifiée comme un espace stratégique agricole dès l'élaboration du PLUi. Initialement rattachés à une habitation, un ensemble de terrains dans cette zone (1,86 ha composés principalement de pré) ont été séparé du bien avec l'intervention de la SAFER, après échanges avec la commune et la communauté de communes, et sont désormais en vente. La qualité agronomique des sols a été confirmée par la Chambre d'agriculture.
Des maraichers ayant besoin de conforter leurs surfaces, situés à proximité de ce terrain, ont déjà manifesté leur intérêt pour l'exploiter si la communauté de communes en devenait propriétaire. La communauté de communes prévoit toutefois de recourir à un appel à manifestation d'intérêt, pour ouvrir les candidatures au plus grand nombre, en ciblant les projets de maraichage et/ ou de production de petits fruits. Selon les profils des candidats, la communauté de communes pourra envisager des partenariats avec les cantines scolaires et le service d'aide alimentaire « Coup de Pouce ».
Il est proposé au Bureau Communautaire de :
- valider la candidature de la communauté de communes auprès de la SAFER pour l'acquisition des terrains agricoles d'une surface de 1.86ha pour un montant de 10.560€ (hors frais d'actes notariés et SAFER),
- lancer par la suite un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les projets agricoles les plus pertinents sur le grand pré, prioritairement en maraichage et petits fruits,
- constituer une réserve foncière autour des terrains enclavés à consolider dans les années à venir,
- autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires (signature des actes, conventions avec la SAFER, etc.).
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. *Urbanisme* - Adhésion Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE 07) :
La communauté de communes a été accompagnée par le CAUE au cours de l'élaboration de son PLUi, ainsi que pour la réalisation des fiches de recommandations architecturales. Il est proposé de valider l'adhésion à cet organisme pour l'année 2026, afin de bénéficier de l'accès aux ressources en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. L'adhésion 2026 s'élève à 350 €.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8. Subventions aux associations :
La Présidente soumet des demandes de subventions et propose d'attribuer ces aides sur le budget 2026 :

8.1. Partenariat avec l'association « Trail de la Chaussée des géants » (Thueyts) : Dans le cadre de l'organisation de la 13ème édition du Trail de la Chaussée des Géants qui s'est déroulée le 6 juin 2026 à Thueyts, l'association a sollicité la reconduction du soutien de la communauté de communes. Cet événement

phare du territoire bénéficie d'une nouvelle impulsion et d'un rayonnement accru depuis son intégration par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) dans la catégorie nationale « Trail Long en Haute Montagne ».
Face à un budget prévisionnel global de 70 000 € et dans la continuité de l'accompagnement constant de la communauté de communes depuis 2015 (subvention annuelle stable de 3 000 €), la Présidente propose l'attribution d'une subvention directe de 3 000 € par an et de ratifier une convention pluriannuelle sur 3 ans afin de sécuriser les financements pour l'association, associée à un soutien logistique et matériel estimé à 2000 € (mise à disposition de personnel technique, de véhicules, d'infrastructures et de matériel d'affichage et de tri).
Des élus du Bureau demandent des précisions concernant l'utilisation des subventions versées à l'association du Trail de la Chaussée des Géants par les collectivités locales. Afin de disposer d'éléments précis sur ce sujet, la Présidente diffuse aux membres du bureau le budget prévisionnel de l'association du Trail de la Chaussée des Géants. La Présidente indique qu'elle prendra contact avec le Conseil d'administration du Trail de la Chaussée des Géants, afin d'obtenir des réponses sur les questions soulevées. Elle s'engage à faire état des échanges qui interviendront avec le Conseil d'administration du Trail de la Chaussée des Géants lors du prochain Bureau communautaire, afin que les membres du Bureau puissent disposer d'une information complète et objective. Dans cette attente, il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver une subvention annuelle de 3000 euros et d'approuver la convention annuelle afférente.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention annuelle de 3000 euros au titre de l'édition 2026 et autorise la Présidente à signer la convention annuelle afférente.

8.2. Tennis club (Meyras) : L'association sollicite la communauté de communes au titre de l'aide au fonctionnement du club. Pour la saison 2025-2026, la structure dénombre 55 licenciés de moins de 18 ans résidant sur le territoire. Face à un budget prévisionnel global de 24 915 €, il est proposé d'attribuer une subvention de 750 € afin de soutenir la dynamique de l'école de tennis et la pratique sportive des jeunes.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité
(Armand BADIA se retire de la séance et ne participe pas au vote en qualité de Président de l'association).

8.3. Partenariat avec l'union Sportive Portes des Hautes-Cévennes (USPHC) : Le club sollicite la CDC pour l'attribution d'une subvention visant à équilibrer son budget et à pérenniser le recrutement d'un salarié dédié aux activités du club ainsi qu'à la maintenance quotidienne des infrastructures. L'USPHC utilise en effet les deux stades communautaires de Lalevade-d'Ardèche et de Thueyts. Si la communauté de communes prend directement à sa charge les coûts structurels lourds (eau, électricité, arrosage, engrais, tonte), le club assure en contrepartie le nettoyage régulier des vestiaires.
Afin de stabiliser ce mode de gestion et de sécuriser l'emploi partagé, il est proposé de reconduire pour l'exercice 2026 l'aide financière historique de 10 000 €.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.
(Eric ORIVES se retire de la séance et ne participe pas au vote en qualité de membre du bureau de l'association).

8.4. Association Scarabée : L'association organise chaque année le salon des métiers d'art « Blou art » à Thueyts. Pour l'édition 2026, l'événement se déroulera les samedi 5 et dimanche 6 septembre. Dédiée aux artistes et artisans d'art professionnels qui exposent leurs œuvres dans et autour du château de Blou, cette manifestation accueille environ 3 000 visiteurs par an. Cette année, l'association propose une animation d'ateliers à destination des plus jeunes en partenariat avec les écoles, ainsi que pour les résidents des EHPAD. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 16 000 €. Notre CDC soutient traditionnellement cette manifestation à hauteur de 1 000 €. La Présidente propose d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'exercice 2026.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8.5. Leda Atomica : L'association Leda Atomica porte le festival « Les jours de la dame » sur le territoire de la communauté de communes. En 2026, la huitième édition se déroulera entre septembre et octobre 2026, avec une quinzaine de spectacles dans différents villages, en partenariat avec des lieux et avec les communes. La programmation s'attache à valoriser la création des femmes, avec des spectacles éclectiques, légers en matériel, facilement adaptables et destinés à un large public. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 18 300 €. La Présidente propose d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2026.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

Maison de l'Image : L'association intervient très largement sur le territoire de la CDC, notamment à travers : des missions d'éducation à l'image, la programmation et l'animation du cinéma La Vesprade à Thueyts, le circuit de cinéma itinérant, les Rencontres des Cinéma d'Europe. Afin de pérenniser et développer ces propositions culturelles, la Présidente propose d'attribuer une subvention de 3 000 € pour 2026. Pierre Chapuis, Maire de Thueyts, indique que la commune soutient financièrement la Maison de l'Image afin d'assurer cette action. La fréquentation du cinéma est en progression.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8.6. L'Espace de vie sociale (EVS) Mont'a la Feira - Maison de Vallée de la Bourges : L'EVS intervient sur le territoire de la vallée de la Bourges, notamment en faveur de l'action jeunesse et du développement des pratiques musicales amateurs, via le portage de l'école de musique (située aujourd'hui dans de nouveaux locaux à Saint-Pierre-de-Colombier). Afin de soutenir la pérennisation et le développement de cette structure, une convention d'objectifs pluriannuelle (2024-2026) a été signée en 2024 entre l'EVS Maison de Vallée, le Département de l'Ardèche, la communauté de communes et les communes de Burzet, Saint-Pierre-de-Colombier, Chirols, Pont-de-Labeaume, Meyras et Montpezat-sous-Bauzon. Lors de cette année scolaire, l'école de musique compte 65 inscrits. Pour un budget total de 41 605 €, son exercice 2025 s'est clôturé sur un déficit de 3 329 €. La Présidente propose d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'école de musique et de 1 000 € au titre du soutien à l'action jeunesse (soit 4000 € au total).
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8.7. Prad'Art (expo 2026) : L'association Prad'Arts souhaite développer dans la commune de Prades les pratiques et manifestations artistiques, notamment par l'organisation d'un événement annuel réunissant de nombreux artisans d'art et artistes du territoire et d'ailleurs. Pour cette édition 2026, avec sa thématique « Au naturel », cet événement souhaite valoriser l'usage de matériaux locaux, du recyclage et du réemploi. Afin de consolider son action, l'association demande une subvention qui lui permettra de financer l'achat de housses pour les grilles, du matériel pour les ateliers de pratique, et des éléments de communication. Il est proposé l'attribution d'une aide de 500 €.
Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

9. <u>Questions diverses</u> :

- Organisation des prochains bureaux : Marion HOUETZ propose de tenir des séances de Bureau communautaire délocalisées dans les communes, en faisant précéder les séances d'une visite des communes qui mette en lumière les réalisations communales ou les projets en cours.

- SMAC 07 (scène de musiques actuelles) : dans le cadre des « agri culturelles » de la SMAC 07, une convention a été signée le 06.07.202 pour l'organisation d'un concert le dimanche 6.09.2026 à la ferme de Gensac à Saint Cirgues de Prades. Un autre évènement aura lieu le 12.09.2026 à la salle de Meyras.

- Convention EDF visites de la centrale de Montpezat-sous-Bauzon et du barrage de Pont-de-Veyrières à Meyras (saison 2026) : les inscriptions sont faites auprès de l'office de tourisme pour le public. Des visites sont aussi organisées pour les scolaires.

- Tour des communes : A l'aube de ce nouveau mandat, Marion HOUETZ et Alain CONDOR prévoient de visiter chaque commune afin de se présenter aux élus municipaux, de les sonder sur leurs attentes vis-à-vis de la communauté de communes en matière d'ingénierie et de mutualisation, de faire le point sur leurs projets municipaux, de réaliser un point d'étape sur le PiCS, de réfléchir aux travaux de voirie à prévoir...

- Temps convivial avec les agents : la Présidente souhaite organiser en septembre une rencontre conviviale entre les agents et les élus.

- Point sur les procédures en cours concernant la SAS Carrières Dodet : La Présidente fait un point sur les procédures opposant l'entreprise SAS Carrières Dodet à la commune de Thueyts et à la communauté de communes.
La Commune de Thueyts a eu gain de cause en 1ère instance et en appel sur le sujet de l'exploitation par les carrières DODET d'une parcelle (F n° 1037) qui appartenait depuis 2020 à la Commune et qui appartient aujourd'hui à la Communauté de communes (transfert ces derniers mois). La communauté de communes a fait l'acquisition de cette parcelle, ainsi que de terrains attenants, identifiés au PLUi et au SCoT pour l'aménagement d'une zone d'activités économiques (ZAE).
La Présidente indique avoir rencontré Monsieur Jean DODET sur site, à sa demande, afin de visualiser l'état de la parcelle en question et l'implantation qui avait été définie pour une future ZAE.
La Présidente explique que la Communauté de communes lance, aux côtés de la Commune de Thueyts, une procédure de référé aux fins de désignation d'un expert afin que ce dernier donne son avis sur :
 - Les travaux nécessaires et les modalités de remise en état de la parcelle F n° 1037 dans son état antérieur avant toute exploitation par la SAS CARRIERES DODET ;
 - Le préjudice de jouissance subi par la Commune de THUEYTS ;
 - Le préjudice de la Communauté de communes sur la perte de chance de pouvoir faire une ZAE.

La Présidente rappelle également que dans le cadre de son projet de développement, l'entreprise envisage l'extraction de granit en profondeur. La commune et la communauté de communes ont exprimé leur opposition à ce projet en raison des impacts techniques et environnementaux redoutés.

- Fin de l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) et devenir du transport à la demande : les formations dispensées à Thueyts par l'EEP ne seront pas reconduites et le GRETA cherche à proposer de nouvelles formations sur ce site. Pierre CHAPUIS précise que la commune de Thueyts n'a pas d'informations à ce jour sur l'usage des locaux. Il indique aux élus que la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) recherche des locaux pour ses formations jeunes. La Présidente indique que l'organisation du transport à la demande pourra être revue en commission afin d'envisager de conserver ce service et de l'adapter aux besoins de la population.

- PiCS : Alain CONDOR a rencontré la majorité des communes ; il reste 2 communes à visiter. Une réunion sera organisée le 23.07.2026 avec l'ensemble des référents communaux.

- Communication : le « mag été » sera diffusé courant juillet.

- RN 102 : Armand BADIA indique que la RN 102 sera fermée à la circulation les nuits du 6 au 9.07.2026.
Départ d'Alain VALETTE : 20h20.

- Pouvoir de police : les maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police au moyen d'un arrêté à notifier à la Présidente de la communauté de communes.

La séance est levée à 20 heures 30.
L'intégralité des délibérations est consultable au siège et sur le site internet de la communauté de communes.

La Présidente,
Marion HOUETZ.

La Secrétaire de séance,
Audrey CHOVA.